

POLICY COUNCILS TOWNHALLS

EXERCICES DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR

DOCUMENT DE VISION

Reconquérir les biens communs

EXERCICES DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR

L'exercice de réflexion sur l'avenir sur le pouvoir de transformation des biens communs a clairement établi que l'ambition du Pacte pour l'avenir est loin d'être un simple engagement pris par les gouvernements locaux de contribuer à un nouveau contrat social. Le Pacte est un exercice de réflexion effectué par notre écosystème multipartite qui nous oblige à réexaminer et procéder à la refonte de notre façon de tisser des liens les un-e-s avec les autres, avec nous-mêmes, avec les autres et avec la planète.

Le public et le commun vont souvent de pair, mais ils ne sont pas identiques. Notre collectif et ses allié-e-s réfléchissent depuis des années à l'adéquation entre ces deux questions et entre celles-ci et la notion plus large de droit à la ville. Comme nous le rappellent nos processus [Town Hall](#) et [GOLD VI](#), les biens communs ne sont pas seulement des biens publics, des services de base, des réalités tangibles. Il s'agit également de réalités immatérielles, de processus, de souvenirs et d'attentes. Qu'est-ce qui caractérise donc les biens communs dans nos territoires ? Les biens communs ne sont pas seulement publics ou privés ; ils appartiennent aux communautés, ils en sont le fruit. Et qui sont les communautés ? La notion de communauté élargit et démocratise le concept de citoyenneté au-delà du statut légal et des conditions d'existence des personnes qui habitent les territoires.

Envisager l'avenir par le prisme des biens communs est tout autant un point d'arrivée qu'un point de départ. Nous sommes parvenu-e-s jusqu'ici en aspirant à des services publics universels, accessibles et de qualité. Nous partons d'ici en reconnaissant que ces derniers sont essentiels à garantir effectivement le droit à la ville, mais qu'à eux seuls, ils ne sont pas suffisants. L'avancée de la dégradation environnementale, ainsi que les tendances mondiales qui oppriment, ségréguent et font du mal à nos communautés (informalité, crise du logement, précarité des conditions de travail, obstacles à l'accès, racisme structurel et un ensemble d'inégalités ancrées dans nos institutions) nous mettent face à la réflexion structurelle qui imprègne le Pacte pour l'avenir : il ne s'agit plus seulement d'élargir le public, mais bien de le restructurer.

Ce document de vision rassemble les aspirations et les contributions partagées par les participant-e-s à l'exercice de réflexion sur l'avenir ; il contient une analyse de la façon dont les actions locales qui pourraient être proposées pour concrétiser de telles aspirations pourraient effectivement contribuer à l'égalité urbaine et territoriale ; ainsi qu'une série d'orientations politiques en la matière.

1. Compréhensions et aspirations partagées pour reconquérir les biens communs comme point d'entrée pour décliner le Pacte pour l'avenir

- Notre collectif et ses allié-e-s sont d'accord : les biens communs ne sont pas toujours publics. Ils vont au-delà du public et ont à voir avec la façon dont nous co-créons : ils ont à voir avec la place des communautés et la place des nouveaux essentiels dans l'élaboration des politiques. De plus, si l'on entend définir ces nouveaux essentiels, il nous faut changer la façon de gouverner et de financer, mais également le sens que nous donnons aux biens communs.

2. Contributions partagées pour concrétiser ces aspirations

Concernant la façon de **redéfinir l'idée des biens communs**, sur le plan pratique comme sur le plan conceptuel, il faut clairement établir une connexion forte entre les biens communs et la notion de co-création, avec la nécessité d'élargir la conception des biens communs, et mettre au point un nouveau « sens du commun » autour des biens communs. Cela signifie de comprendre les biens communs comme ce dont dépend la vie, l'opposé de l'appropriation, ce qui n'appartient pas à une seule personne. Une telle compréhension implique donc d'inclure les communautés locales dans la conversation sur les dimensions de la vie quotidienne telles que la santé, l'eau, le logement, le soin et la protection sociale. Nous devons comprendre quelles sont les connexions entre la vie, les éléments qui permettent la vie, l'environnement bâti et les sociétés et communautés humaines. Autrement dit : la façon dont nous envisageons notre planète comme un bien commun. Indéniablement, la nécessité de nous distancier de (ou décoloniser) l'idée que certains éléments tels que l'eau, les terres, etc., sont des ressources qui peuvent être monétisées et donc exploitées est un pas audacieux qui doit être fait dans cette redéfinition des biens communs. Comment co-créer des politiques publiques avec les communautés pour la réappropriation de ce qui était commun ou public et qui a été privatisé ? Néanmoins, la défense des biens communs comporte un danger : n'oublions pas que 250 personnes ont été assassinées en Amérique latine pour avoir défendu la réappropriation des biens communs. Comment pouvons-nous redoubler nos efforts pour protéger les biens communs et leurs défenseurs, notamment les activistes, mais également les gouvernements locaux en première ligne ?

Pour rendre cela possible, il a été jugé plus urgent que jamais de procéder à un **renouvellement du contrat social**. Mais comment s'assurer de l'engagement des GLR et de la population pour créer des conditions de vie dignes pour que toutes et tous puissent s'épanouir ? Le nouveau contrat social nécessite une reformulation complète de l'architecture de la gouvernance actuelle. Cela signifie qu'il ne faut pas seulement repenser les institutions publiques, mais aller au-delà, car il s'agit de la façon dont nous travaillons ensemble avec les différentes sphères et acteurs. En effet, placer un accent fort sur l'idée de confiance touche à la façon dont nous tissons des liens les un-e-s avec les autres, avec la planète et la façon dont nous nous gouvernons. Dans cette démarche, il est fondamental de travailler avec les communautés et les périphéries. Et la culture est un point d'entrée pour s'assurer que les personnes ont accès à l'éducation, aux services et à la santé, et qu'elles vivent ensemble en harmonie et en éprouvant de l'affection mutuelle, qui sont également d'importants biens communs.

Dans ces efforts pour reconquérir les biens communs, le renouvellement du contrat social doit aller de pair avec **une approche des droits humains et du droit à la ville**, avec une mention spécifique faite au lieu, au droit à l'alimentation et au droit à la santé. Bien entendu, le droit à la ville nous offre la possibilité de comprendre les droits comme collectifs, ce qui est crucial au vu du rôle clé que le collectif joue dans la gestion et l'utilisation des biens communs. Sur le plan de la garantie du droit de la population à l'alimentation, la gestion des systèmes alimentaires ne doit pas reposer sur des processus privés tels que les fluctuations du marché. Cette gestion doit s'effectuer comme un service public se focalisant sur le bien-être des personnes, leurs nécessités économiques et alimentaires, dans le respect de l'environnement. Il est donc essentiel de nous demander quel modèle de développement local-national-mondial doit être mis au point pour s'assurer d'une répartition équitable et inclusive des biens communs liés à la nourriture. En ce sens, il faut également comprendre quel modèle doit être mis au point pour stimuler une approche de l'aménagement du territoire qui se focalise sur la gestion des biens communs plutôt que d'être

laissé aux mains de la spéculation. En parallèle, le droit à la santé, garanti par la couverture sanitaire universelle, doit être compris comme un investissement et non pas un coût. C'est un premier pas crucial lorsque l'on parle des biens communs, car il est fondamental pour établir la base de l'équité (y compris l'égalité des genres, en assurant par exemple l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive à toutes les femmes).

Reconquérir les biens communs signifie également qu'il faut **redéfinir le rôle des communautés** : certains biens communs sont clés pour l'épanouissement des personnes, les savoirs des générations et les espaces symboliques tels que les parcs et les espaces publics, sont possédés, réactivés et entretenus par les personnes. Il est également essentiel d'envisager comment la pandémie de COVID-19 et les crises mondiales actuelles interconnectées et les urgences complexes nous forcent à nous demander de quelle sorte de transformation nous avons besoin, et quels sont les nouveaux rôles joués par les GLR et les communautés locales. En ce sens, redéfinir le rôle des communautés suppose également de parler de la vie et de placer les personnes au cœur des politiques publiques, pour lesquelles des outils tels que les alliances public-public et public-communautés peuvent être mobilisés. D'autres outils mettant en valeur les connaissances et la culture locales jouent un rôle décisif pour situer les biens communs comme point d'entrée pour un avenir durable, tout comme ceux qui sont liés à la production de données pour l'élaboration de politiques pratiques ou la dynamisation de nouveaux moyens pour la participation politique.

L'agenda féministe et du soin représente une opportunité pour l'agenda des biens communs, et vice et versa. Les biens communs sont à la fois essentiels pour la vie mais aussi pour la reproduction de la vie. L'agenda des biens communs doit être intersectoriel et en appeler au soin, à la réparation, à la reconstruction, à se retrouver les un·e·s les autres, à travailler ensemble, à écouter nos communautés, à privilégier la croissance endogène, en identifiant les processus qui apparaissent sur les territoires, en ne laissant personne pour compte. Pour ce faire, comment pourrions-nous situer les biens communs à une place différente de l'agenda, afin d'avancer vers une société qui prend soin ? Comment garantir que le rôle des êtres humains n'est pas de produire mais de créer, afin de changer la façon dont nous interagissons avec la planète ? Quel est le rôle de l'éducation, et de l'éducation à l'égalité des genres en particulier, dans la concrétisation de la transformation que nous recherchons ? Une première étape pourrait être de comprendre la protection sociale de toutes les populations comme un bien commun primordial, notamment pour celles qui prennent soin, majoritairement des femmes, dont nombre vivent et travaillent dans l'informalité. En somme, la place que nous trouverons pour les biens communs au sein de nos processus décisionnels futurs déterminera la façon dont nous nous épanouirons comme communauté mondiale.

3. Principes partagés reliant la vision à l'engagement du mouvement municipaliste envers l'équité urbaine et territoriale

Le collectif organisé des gouvernements locaux et régionaux s'est engagé à empêcher la croissance des inégalités. Dans le cadre de cet engagement, cinq principes clés ont été identifiés, qui doivent étayer les actions locales afin que les GLR puissent faire effectivement avancer l'équité urbaine et territoriale, en lien avec les notions des droits, de l'espace, de la gouvernance,

de la finance et du temps¹. Comme nous l'avons vu dans la section précédente, dans cet exercice de réflexion sur l'avenir, plusieurs dimensions essentielles ont été identifiées pour faire progresser les biens communs comme point d'entrée vers un avenir durable. L'analyse suivante nourrit la conversation sur la façon dont ces actions devraient être élaborées afin qu'elles puissent étayer l'équité urbaine et territoriale.

Thématiques clés abordées lors du FEE

Comment les actions locales liées à cette thématique peuvent-elles être étayées par les principes de GOLD VI pour l'égalité ?

Redéfinition de l'idée des biens communs

- Adopter une approche fondée sur les droits peut permettre d'intégrer les droits des communautés à accéder et à gérer les biens communs, mais aussi d'institutionnaliser l'élargissement des droits qui sont créés chaque jour au travers des pratiques de fabrication de la ville.
- Aborder la dimension spatiale des inégalités dans la redéfinition des biens communs peut aider à promouvoir un accès équitable aux ressources communes à différentes communautés situées dans différents espaces des territoires, en réduisant les inégalités spatiales qui peuvent exister dans la répartition de ces ressources.
- Promouvoir une nouvelle culture de la gouvernance infranationale qui puisse aider à promouvoir une culture de la collaboration, de la participation et de la responsabilité partagée entre différentes sphères de gouvernement et les communautés, dans la gestion et l'administration des biens communs.
- Adopter une architecture adéquate de financement et d'investissements peut permettre de s'assurer que les communautés ont accès aux ressources nécessaires et aux investissements pour forger leur capacité à gérer et protéger les biens communs de façon durable.
- Interagir avec le temps : le passé, le présent et l'avenir peuvent permettre de s'assurer que les actions menées envisagent les implications historiques et futures de la gestion des biens communs, en reconnaissant l'historique des inégalités passées et en veillant à ce que les intérêts des générations futures soient bien pris en compte.

Renouvellement du contrat social

- Adopter une approche des actions locales fondée sur les droits, en cherchant à renouveler le contrat social, peut contribuer à la reconnaissance des droits de tous les membres de la société, y compris les groupes marginalisés et vulnérables, mais aussi s'assurer que tout le monde a accès aux services sociaux et aux aides de base, tels que la santé, l'éducation et la protection sociale. Ceci peut engranger une culture des droits humains et de la justice sociale au sein de la société.
- Aborder les disparités entre zones rurales et urbaines dans la prestation des services sociaux peut promouvoir la justice spatiale en réduisant les inégalités spatiales entre territoires.

¹ Ces cinq principes émanent du processus ayant mené à la rédaction du [rapport GOLD VI](#), la publication phare du collectif organisé des gouvernements locaux et régionaux, rédigée en partenariat avec Knowledge in Action for Urban Equality. Les principes sont à retrouver dans leur intégralité au [chapitre de conclusion](#) (en anglais).

- Impliquer les membres de la communauté dans l'élaboration de leurs propres contrats sociaux peut également encourager la collaboration et le partage des responsabilités, en contribuant à forger de la confiance entre les communautés et les différentes sphères de la gouvernance.
- Adopter une architecture adéquate de financement et d'investissement peut aider à garantir que les ressources et investissements sont bien dirigés vers les initiatives et programmes sociaux qui promeuvent le bien-être social et profitent aux communautés, en donnant la priorité aux besoins des groupes marginalisés dans l'attribution budgétaire et les décisions d'investissements.
- Interagir avec le temps : le passé, le présent et l'avenir peuvent contribuer à reconnaître les racines historiques et structurelles des inégalités sociales et promouvoir une vision sur le long terme du développement social.

Féminisme et soin

- Adopter une approche fondée sur les droits peut permettre d'assurer que les droits des femmes et des groupes marginalisés sont protégés dans toutes les décisions liées aux biens communs, y compris l'aménagement du territoire, la gestion des ressources et le développement des infrastructures.
- Aborder les dimensions spatiales des inégalités aide à envisager les façons dont les femmes et les groupes marginalisés sont impacté-e-s de façon disproportionnée par la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources, auxquels nombre de stratégies de consolidation des communs mises en place répondent, notamment celles pilotées par les groupes de femmes.
- Promouvoir une nouvelle culture de la gouvernance infranationale peut encourager l'implication des femmes et des groupes marginalisés dans la prise de décisions, ce qui donnera lieu à des actions pouvant promouvoir une gestion plus équitable et durable des biens communs.
- Veiller à ce que les budgets et investissements publics tiennent bien compte de l'égalité des genres et priorisent la prestation de services de soin abordables et accessibles, peut aider à réduire le fardeau du travail du soin qui pèse sur les épaules des femmes et leur permettre de participer pleinement à la vie publique.
- Reconnaître les impacts historiques et actuels de la colonisation, du patriarcat et d'autres formes d'oppressions systémiques dans l'accès et le contrôle des ressources communes et adopter une perspective sur le long terme de la durabilité des biens communs peut aider à s'assurer que l'agenda féministe et du soin est bien intégré aux efforts pour protéger et rétablir les biens communs.

Transition écologique et changement de la relation avec la planète

- S'assurer que les droits de la nature et des communautés locales sont reconnus et protégés au sein des initiatives de transition écologique, et que la justice environnementale est bien respectée.
- Aborder la répartition inégale des fardeaux et des bénéfices environnementaux entre les différents groupes de la société et les zones géographiques et promouvoir l'équité de l'accès à ces processus de prise de décision participatifs.
- Autonomiser les communautés locales et les organisations de la société civile pour participer à la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes de transition écologique, en valorisant les

stratégies locales de consolidation des communs et en favorisant la collaboration entre les différentes sphères de gouvernement.

- Mobiliser les fonds publics et privés pour appuyer la transition écologique, les stratégies et les initiatives bancaires locales de consolidation des communs et veiller au respect des droits de la nature et des communautés locales.
- Adopter une perspective sur le long terme, en reconnaissant également le passé, de la transition écologique et la protection des biens communs et la planification pour la résilience face aux défis futurs.

4. Orientations politiques : Points clés à retenir

1. Redéfinir les nouveaux essentiels

Les nouveaux essentiels sont les services publics innovants que notre collectif doit protéger, renforcer et promouvoir en alliance avec l'ensemble de la société.

Les gouvernements locaux et régionaux ont la responsabilité de prendre soin des lieux et des personnes qui veillent à ce que les communautés grandissent, vivent, se déplacent, partagent et apprennent chaque jour. Notre rôle est également de protéger et prendre soin de celles et ceux qui protègent et prennent soin de nos communautés. Notre responsabilité est de valoriser leurs contributions à la société, pour garantir des conditions de travail décentes et favoriser un modèle de production qui place les personnes au centre et met en première ligne la prestation des services et leurs prestataires. En outre, il est impératif de reconnaître le travail, principalement réalisé par les femmes dans le secteur des soins, qui est souvent sous-payé, voire non rémunéré. Les soins qu'elles fournissent sont à la fois un filet de sécurité indispensable mais également une caractéristique primordiale de nos relations socio-économiques.

L'accès à un **logement** adéquat est une condition essentielle à pouvoir vivre en toute dignité et exercer pleinement les autres

droits humains, comme ceux qui sont liés à l'accès aux services de base. La pandémie a encore montré davantage le caractère absolument primordial du logement adéquat dans le bien-être sociétal, un aspect central pour prendre soin de nos populations. Les crises du logement locales partout dans le monde, déclenchées par la financiarisation du logement et se manifestant par le coût trop élevé, l'inadéquation et le phénomène du sans-abrisme, ont mis en lumière l'urgence de localiser l'agenda du logement, en élargissant les capacités des gouvernements locaux et régionaux pour reconnaître, protéger et respecter le droit des populations à un logement adéquat. Ceci suppose d'élargir la notion de ce que devraient être les politiques de logement locales, en accroissant la capacité locale à réguler les marchés du logement, afin d'empêcher les discriminations et les expulsions, mais aussi permettre l'implication active des gouvernements locaux et régionaux dans les stratégies de consolidation des communs liés au logement, tels que les fonds fonciers communautaires, entre autres. Le logement étant un droit humain universel, sa gouvernance se doit de revenir aux mains de nos communautés.

La **couverture sanitaire universelle** ne doit plus être un objectif mais bien une réalité partagée. L'accès à la santé ne doit pas

dépendre d'un statut juridique et la santé mondiale est possible uniquement lorsque les individus sont couverts-e-s. Le droit à une vie saine va au-delà de l'assistance sanitaire et nos territoires y ont un rôle primordial à jouer.

L'**éducation** formelle et informelle est essentielle à toutes les étapes de la vie et représente la clé de l'égalité et de la prospérité partagée. Une approche féministe, écologique et non discriminante à l'éducation démarre dans nos rues et doit imprégner toutes les institutions. En tant que collectif, nous devons offrir un avenir durable aux générations futures et nous devons les équiper de connaissances, de capacités et de l'espace pour trouver des solutions qui restaureront, répareront et rebâtiront le monde où nous vivons.

La qualité des moyens de subsistance dépend de nos vies quotidiennes vécues dans les villes, les villages et les territoires. Assurer **un apprentissage tout au long de la vie et un travail décent** pour toutes et tous est un gage pour garantir des villes inclusives, sûres, résilientes et durables. À cette fin, l'espace public et les travaux publics, depuis la passation de marché jusqu'à la prestation des services doivent être sans cesse repensés et évalués avec les communautés qui les proposent et en bénéficient.

L'**inclusivité numérique** n'est pas seulement une source d'innovation, c'est également un droit fondamental. Bien gérée, l'inclusion numérique peut jouer un rôle déterminant pour surmonter les barrières physiques et ouvrir de nouvelles voies pour la co-création et l'innovation sociale. Mal gérée, la fracture numérique peut être une dangereuse source de discrimination qui peut laisser un grand nombre de personnes et de territoires pour compte.

Le droit à l'alimentation et à l'eau doit être au cœur des accords multinationaux et multilatéraux et la gestion des systèmes alimentaires ne doit pas reposer sur des processus privés tels que les fluctuations de marché. Le cycle de l'alimentation doit être géré comme un service public et mené par la proximité, il doit se focaliser sur le bien-être des personnes, leurs nécessités économiques et alimentaires, dans le respect de l'environnement. Le travail du soin doit être redéfini, redistribué et rendu digne, afin de permettre l'émancipation de ces personnes qui ont traditionnellement enduré ses conditions et pour la généralisation systématique des avantages et des impacts de la pratique du soin à toutes les couches de la société.

2. Renforcer le lien entre les biens communs et les droits humains via le droit à la ville

Un *nouveau sens du commun* autour des biens communs est nécessaire, qui place les droits au centre et protège celles et ceux qui protègent et défendent ces droits. Le cadre du droit à la ville nous permet de comprendre les biens communs comme des droits collectifs, et non des droits individuels. En particulier, il nous permet de plaider en faveur d'une nouvelle génération de droits et de la faire progresser, droits ayant à voir avec l'équité dans l'usage des espaces et services publics, avec la citoyenneté inclusive, les fonctions sociales de la propriété. Il nous permet aussi de renforcer les actions sur la non-discrimination, l'égalité des genres, la participation politique améliorée et des relations entre zones urbaines et rurales plus justes et équilibrées.

De plus, face à la criminalisation et à la multiplicité des entraves, la communauté mondiale doit redoubler d'efforts pour protéger non seulement les défenseurs et défenseuses des droits humains et des biens communs (ceux notamment liés au

climat) mais également les gouvernements locaux et régionaux. Faire des droits humains une priorité absolue implique également que les gouvernements locaux tiennent compte de l'accessibilité, depuis les marchés publics jusqu'à la redéfinition des services et des espaces publics.

3. *Placer les finances et l'économie au service du bien commun*

Les finances et l'économie mondiales apparaissent comme des entités abstraites et séparées de nos communautés. Pourtant, elles proviennent du travail humain et des façons dont nous interagissons les un-e-s avec les autres et avec la nature. Nos systèmes financiers et économiques sont structurellement inégalitaires et profondément exclusifs. Nous devons repenser à la fois en termes pratiques et conceptuels ce que signifie rebâtir un système de gouvernance qui puisse servir le bien commun. L'écosystème financier mondial écarte les pays économiquement moins développés et les communautés marginalisées : nous devons piloter de nouveaux systèmes financiers qui fonctionnent pour tout le monde.

4. *Regagner la confiance en accroissant la responsabilité et en tirant parti de la proximité*

Étant donné que nous sommes la sphère de gouvernement la plus proche des populations et des territoires, notre collectif a toujours revendiqué l'efficacité et le pragmatisme de nos solutions et réponses aux défis mondiaux et locaux, dans un monde en constante évolution. Aujourd'hui, face à la croissance galopante de la désinformation et de la méfiance envers les institutions, aggravées par des dynamiques telles que la corruption et les inégalités, nous devons restaurer notre gouvernance des biens communs sur les fondements qui nous ont rendu-e-s fort-e-s. Les solutions à

toutes les crises qui se chevauchent actuellement doivent nécessairement être élaborées depuis la proximité. Les gouvernements locaux détiennent la clé pour être en première ligne de ce changement, mais nous avons également le devoir de le faire en faisant preuve de responsabilité, de transparence et en ouvrant les espaces pour une participation véritable.

5. *Refaçonner le multilatéralisme*

Une nouvelle architecture de la gouvernance s'avère nécessaire pour promouvoir les biens communs, qui sont à la fois mondiaux et locaux. Nous devons relier les différentes sphères de gouvernement et la société civile pour créer des alliances et garantir la participation. Nous devons reconnaître la co-responsabilité entre le secteur privé et le secteur public pour veiller à une participation équitable dans ce processus, en faisant particulièrement attention à combler les fossés de genre, de race, de classe, de capacité et d'âge qui imprègnent les dynamiques de pouvoir actuelles.

6. *Un virage vers le féminisme avec un concept renouvelé du soin en son centre*

Les biens communs sont à la fois essentiels pour la vie mais aussi pour la reproduction de la vie. Cette connexion clé entre les biens communs et les discussions sur le soin est indissociable. Notre virage vers le féminisme est une voie vers l'équité à travers la proximité. La proximité joue un rôle primordial dans le lien avec les personnes et la confiance, mais également avec le temps. Dans cette démarche, une éducation universelle et de qualité se révèle cruciale pour accompagner ce virage.

7. L'accessibilité comme droit fondamental

Comme les biens communs appartiennent d'abord et avant tout aux communautés, notre devoir est de nous assurer que toutes les communautés sont impliquées dans leur gouvernance. À travers le prisme des biens communs, l'accessibilité signifie qu'il faut transformer la façon dont nous pensons et fournissons les services publics. Faire des droits humains une priorité absolue implique également que les gouvernements locaux tiennent compte de l'accessibilité lors des passations de marchés publics. Il est important de repenser les dépenses publiques afin d'inclure des clauses de responsabilité sociale dans la passation de marchés, car il est important de sensibiliser le public aux nouvelles habitudes de consommation.

8. Un changement dans le récit : décoloniser notre langage pour se réapproprier la réalité

La réalité est tout autant façonnée par nos actions que par notre langage. Parler de l'eau comme une ressource suit une logique extractiviste. Si nous continuons de parler de la nature, des personnes, du temps et de l'espace comme des ressources, il va être compliqué de démarchandiser les droits qui sont intrinsèques à notre propre existence. Il continuera d'être possible d'échanger nos conditions de subsistance sur les marchés financiers. Nous devons décoloniser et nous réapproprier notre langage pour reconquérir et retrouver les droits qui sont enracinés dans les biens communs.

9. La culture comme épine dorsale des biens communs

La culture est l'essence de nombre de nos biens communs locaux et mondiaux, comme dans le cas de la santé, du logement, de l'alimentation, de l'eau et bien d'autres encore. Ensemble, ils composent la façon dont nous refaçons notre sentiment d'appartenance, notre coexistence en tant que communautés. Travailler avec les communautés et les périphéries est essentiel, et la culture est un point d'entrée crucial qui garantit que des personnes différentes coexistent en harmonie et en éprouvant de l'affection mutuelle.

10. Des partenariats plus solides et des solutions sur mesure pour libérer le potentiel de la subsidiarité

L'Agenda 2030 ne sera pas concrétisé s'il n'est pas mis en œuvre à l'échelle locale, et il en va de même pour les biens communs : ils ne peuvent être protégés que grâce à la localisation. Les gouvernements locaux ne peuvent d'ailleurs pas défendre les biens communs seuls. Des partenariats innovants avec toutes les sphères de gouvernement et tous les secteurs de la société sont plus nécessaires que jamais. Nombre de ces partenariats ne porteront pas leurs fruits tant qu'ils n'auront pas de siège à la table mondiale, où sont négociées les questions cruciales telles que la lutte contre le dérèglement climatique ou les droits humains des personnes qui fuient des situations précaires dans des conditions dangereuses.

5. Ressources

Titre
CGLU, KNOW (2022). 04 Commoning. <i>Les voies de l'égalité urbaine et territoriale : s'attaquer aux inégalités via des stratégies de transformation locales.</i> GOLD VI.
Town Halls de CGLU (2022). Document politique « Biens communs (mondiaux) ».
CGLU (2022). La Charte de Lampedusa pour la mobilité humaine digne et la solidarité territoriale
Documentaire de CGLU sur les systèmes de soins (2022)
CGLU 2023. « Vers des territoires de soin pour les femmes victimes de violences ».
Secrétaire général de l'ONU, <i>Notre programme commun</i>
Fonds des Nations unies pour les populations (FNUAP), « <u>COMPRENDRE L'IMPERCEPTIBLE.</u> <u>Agir pour résoudre la crise oubliée des grossesses non intentionnelles</u> »
Fonds des Nations unies pour les populations (FNUAP), « <u>État de la population mondiale</u> »
Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), <u>Ressources</u>
Programme d'action du mouvement pour la CSU - Couverture santé universelle 2030 (UHC2030)
Questions thématiques de l'ONU - L'eau